WEBINAIRE

journée des éleveurs SUISAG 2020

A l'occasion d'un webinaire qui a eu lieu le 4 novembre 2020, les exploitations du herd-book SUISAG ont été informées sur des sujets importants et actuels des domaines de l'élevage et de la santé. Plus de 30 personnes (éleveurs et hôtes) ont suivi le webinaire en ligne. En complément des présentations, des blocs de questions ont été utilisés pour les échanges directs. Du côté des participants, nous avons reçu des réactions positives sur la gestion du déroulement – due au virus corona - de cette journée. Malgré cela, nous espérons qu'en automne 2021, une réunion physique pourra avoir lieu avec des entretiens personnels entre collègues professionnels et le repas de midi partagé.

Les présentations ont été enregistrées et toutes les exploitations du herd-book ont reçu le lien pour le suivi rétroactif et les transparents directement par email. Ci-après les points les plus importants sur les sujets individuels:

Nouvelles caractéristiques dans l'évaluation de la valeur d'élevage reproduction

Le spécialiste SUISAG en matière d'évaluations de la valeur d'élevage, Andreas Hofer, a expliqué l'évaluation de la valeur d'élevage pour les nouvelles caractéristiques **porcelets mort-nés (PMN)** et **durée de la gestation (DdG)**, mandatée par la commission spécialisée Elevage de Suisseporcs. Cette évaluation a été développée et montre pour la caractéristique PMN une tendance légèrement à la baisse (favorable) et pour DdG une tendance légèrement positive. Lors de sa séance d'automne en octobre, la commission spécialisée a décidé d'introduire définitivement les deux nouvelles caractéristiques dans l'évaluation de la valeur d'élevage pour le 01.01.2021. PMN sera légèrement pondérée dans la valeur d'élevage reproduction dans le but de réduire davantage le nombre de porcelets mort-nés. La durée de gestation (DgG) ne sera pas pondérée, l'importance est axée sur l'observation du développement génétique.

Elevage autonome de la Landrace suisse

Dorénavant, la Landrace suisse (élevage LS) devra être élevée de manière autonome en Suisse avec un concept conçu à cet effet. Jusqu'à présent, pour obtenir un progrès d'élevage, du matériel génétique a été importé de la France. Le responsable du secteur de l'élevage SUISAG, Henning Luther, a fait savoir qu'à l'avenir le nombre plus élevé nécessaire en portées d'élevage sera produit moyennant accouplements d'élite dans 6 exploitations nucléus LS. Ainsi la race LS, en tant que 2e lignée maternelle importante en plus du Grand Porc Blanc (GPB), pourra désormais être adaptée de manière plus ciblée à nos besoins et être développée en conséquence. Actuellement, la LS n'atteint que la moitié du progrès d'élevage comparé au GPB. Cela doit être amélioré. A cette fin, chaque année le même nombre de nouveaux verrats LS doivent être placés dans les stations IA comme les nouveaux verrats IA GPB, avec le même temps d'utilisation plus court. Il s'agit également de pouvoir bien gérer le taux de consanguinité.

Pour la mise en œuvre, la capacité de testage limitée à l'élevage de verrats LM à Sempach doit davantage être optimisée. Il faut donc s'assurer que les places ne sont occupées que par les meilleurs candidats.

La typisation précoce des porcelets mâles dans les exploitations nucléus, issus d'accouplements d'élite, dans les premières semaines de vie sera fondamental pour cette réalisation. Les génotypisations doivent être connues jusqu'au 49e jours de vie pour pouvoir effectuer une présélection dans les exploitations nucléus, avant le transfert des porcelets mâles à Sempach. Cette typisation précoce débutera en mars 2021.

A moyen terme, l'évaluation de la valeur d'élevage génomiquement optimisée devra être mise en place également pour LS, de manière analogue au GPB. Une collecte d'échantillons de poils chez des truies LS de pure race est déjà en cours. Ce renforcement de l'élevage Landrace suisse en tant que 2e lignée maternelle concurrentielle est dans l'ensemble un investissement important pour la production porcine suisse et la demande internationale, axé sur l'avenir.

Feu de signalisation risque PPA Suisse – un instrument utile pour la biosécurité

Rita Lüchinger a présenté le feu de signalisation risque PPA pour les exploitations porcines suisses, qui a été développé spécifiquement également pour la Suisse par SUISAG en collaboration avec l'Uni Vechta (D). Pour l'introduction, des webinaires ont été organisés et des informations sous forme imprimée ont été distribuées. L'écho de la branche, en particulier des producteurs et des commercialisateurs, a été très important. Cet outil est très précieux pour la branche et le moment de son introduction est optimal. En conclusion de la phase initiale peut être retenu que le feu de signalisation PPA Suisse est très adapté à l'utilisateur. Beaucoup plus d'exploitations ont déjà effectué le check en ligne et l'évaluation du risque pour le contrôle de la biosécurité propre à l'exploitation par rapport à l'introduction de la PPA.

Les premières évaluations montrent dans l'ensemble une bonne biosécurité avec quelques possibilités d'amélioration. Toutefois il faut tenir compte que probablement des exploitations qui ont déjà une biosécurité en dessus de la moyenne, ont généralement eu tendance à contrôler plus tôt leur biosécurité avec ce nouvel outil. Certains cabinets vétérinaires ou cercles ont également incité à utiliser le feu de signalisation.

ASP
RISIKOAMPEL
SCHWEIZ

Nouvelles réglementations en matière d'exportation de porcs vers l'UE dès avril 2021

Matteo Aepli a informé les exploitations du herd-book sur les nouvelles réglementations pour l'exportation de porcs qui entreront en vigueur à partir du mois d'avril 2021. A l'avenir, les exploitations qui souhaitent exporter des animaux devront - une année avant l'export – effectuer un programme de surveillance de la santé. SUISAG a convenu avec l'OSAV que les exploitations devront prouver, qu'en raison de mesures de construction, aucun contact direct entre les porcs domestiques et des sangliers n'est possible (en principe déjà existant pour les exploitations AR dans le cadre de la directive SSP avec double clôture). Ceci s'applique également à l'élevage de verrats et les stations IA, tout comme à toutes les exploitations qui livrent des animaux à l'élevage de verrats et les stations IA.